

COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, interventions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Toutes les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Facture et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

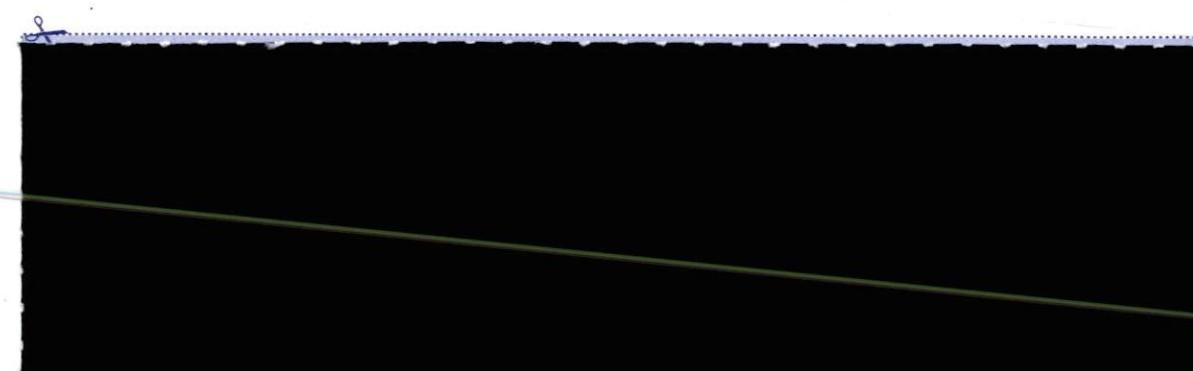
Matricule :	1144	Société :	RAN
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		RADHI KHEIRA	
Date de naissance :	01/01/1949		
Adresse :	19 RUE AGUINA TUNIS CASABLANCA	20210	
Tél. :	0601420848	Total des frais engagés :	1297,0 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Nadia BENZAKOUR
Médecin Généraliste
158, Bd. d'Anfa - Casablanca
Tel: 05 22 39 53 53 - Fax: 05 22 39 53 54

Cachet du médecin :			
Date de consultation :	22/03/2021	Age:	
Nom et prénom du malade :	RADHI KHEIRA		
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	TONA		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Casablanca
Signature de l'adhérent(e) :
Le : 19/03/2021



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
970321	C		C	Dr. Nadia BENZAKOUR Médecin Généraliste 158, Bd M'Ana à Casablanca Tél.: 05 22 39 53 53 - Fax: 05 22 39 53 51 INPE 09 1196360

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DAR NAJME Sofia NAJME Lot. Sofia 2 Rue Hassane N° 1 Hay El Hana Casablanca Tel : 022.95.15.37	22/03/2021	1077.50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

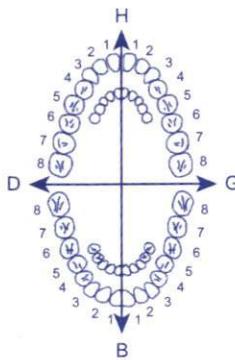
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le b...

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Nadia BENZAKOUR

Médecin Généraliste

Diplômée de la Faculté de Poitiers - France
Ancienne Interne des Hôpitaux de Poitiers



الدكتورة نادية بنزاكور

الطب العام

خريجة جامعة الطب بواتيي - فرنسا

CICLOVIRAL® 5%
Aciclovir

LOT: 206367 EXP: 06/23
PPV: 59DH10

Casablanca le : 22 03 2011

RAOUFI KHATIRI

265.00			
592.00	Cidovral 800mg	1cp x 3/jour	7 jours (15/03)
28.80	utaneyl forte	1cp x 3/jour	7 jours
118.20	Cidovral 800mg	1appli x 3/jour	7 jours
14.00	Biliprone 1g	1cp x 3/jour	7 jours
30.00	Alcool 70%	petit flacon	petit flacon
39.80	larygy	8 gouttes le jour	7 jours
79.70	Azix 500	1cp par jour	3 jours

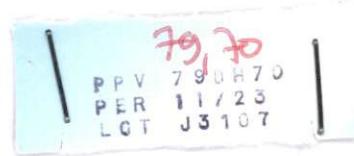
1077.50

PHARMACIE DAR NAJME
Sofia NAJME
Lot. Sofia 2 Rue Haassane N° 7
Hay El Hana - Casablanca
Tél.: 022.95.15.37

Dr. Nadia BENZAKOUR
Médecin Généraliste
158, Bd. d'Anta - Casablanca
Tél.: 05 22 39 53 53 - Fax: 05 22 39 53 51



PPV: 39DH80
PER: 12/23
LOT: J3550



CICLOVIRAL®

Aciclovir 800 mg

Voie orale

LOT : 195852 EXP : 04/22
PPV : 502DH00

25 comprimés

CICLOVIRAL®

Aciclovir 800 mg

Voie orale

LOT : 195852 EXP : 04/22
PPV : 502DH00

25 comprimés